

# INFORMATIONS MUNICIPALES #1/2025



## Bientôt un site de COMPOSTAGE PARTAGE à disposition des habitants

La commune, en partenariat avec Nîmes Métropole souhaite installer un site de compostage partagé à l'intersection entre l'Avenue du 19 mars 1962 et la rue des Meyrannes. Ce futur site vous permettra de disposer d'une solution pour trier et valoriser vos déchets alimentaires.

Le fonctionnement du site est simple. Il est composé à minima de trois bacs :

- Un bac d'apport dans lequel, vous déposez vos déchets alimentaires ;
- Un bac de broyat qui contient de la matière sèche.
- Un bac de maturation, fermé, qui permet d'affiner le compost en vue de son utilisation.

À chaque apport de déchets alimentaires, il vous faudra mélanger en surface avec l'aérateur puis saupoudrer de broyat pour favoriser la bonne dégradation de la matière.

Nîmes Métropole assurera le bon fonctionnement du site, en appui de référents de site locaux.

Ces derniers seront accompagnés par Nîmes Métropole. C'est un rôle essentiel !

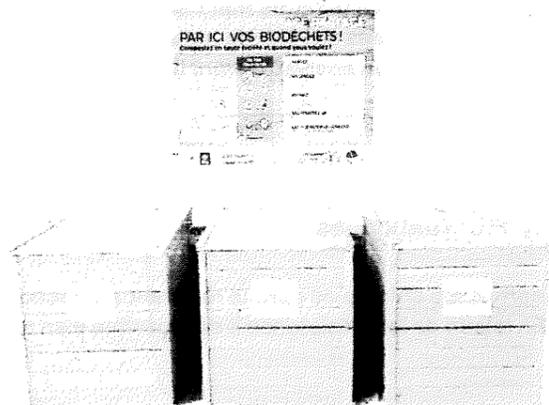
Une fois le compost arrivé à maturation, vous serez informé pour pouvoir en récupérer, le surplus sera utilisé dans les espaces verts de la commune.

### Avis de recherche de référents :

Les référents de site sont des relais de terrain indispensables pour les Maîtres Composteurs de Nîmes Métropole. Ils ont pour rôle de veiller au moins une fois par semaine au site de compostage (vérification de l'apport en broyat, du taux d'humidité.), de brasser le compost en surface pour apporter de l'air. Ils surveillent également le taux de remplissage du bac d'apport et le niveau du bac de broyat afin d'en informer régulièrement le Maître Composteur de Nîmes Métropole.

*Si vous souhaitez apporter vos déchets alimentaires et que vous vous portez volontaire pour être un référent de site, vous pouvez vous rapprocher de la mairie ou de Nîmes Métropole ([dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)).*

Adoptez le compostage partagé, c'est un écogeste assuré !



## Bornes électriques

Après plus d'un an des travaux et quelques difficultés techniques rencontrées la société SOLVEO vient de finaliser la pose et la mise en route de trois premières bornes destinées au rechargement des véhicules électriques. Elles sont à disposition sur le parking de l'Espace Paul Maubon.

# INFORMATIONS MUNICIPALES #1/2025



## TOURISME



Vous les avez probablement déjà aperçues : les panneaux de signalisation carrés avec un randonneur sur fond vert et un code-barres dans le coin inférieur droit. Ils sont répartis sur les sentiers de randonnée de notre commune et indiquent le « Jardin de l'église d'Aubarne ». Ce jardin a été créé pour offrir un endroit où se reposer à l'ombre et pique-niquer aux personnes qui traversent notre commune lors de leur randonnée ou de leur pèlerinage. Grâce à la nouvelle signalétique, le jardin est désormais beaucoup plus facile à trouver. Un mot de bienvenue en trois langues ainsi qu'un plan de notre commune sont affichés à l'entrée. Mais ce petit lieu de détente n'est pas réservé à nos hôtes de passage, il est aussi à la disposition de tous les habitants de Sainte-Anastasia. Prenons-en soin pour qu'il reste longtemps à la notre disposition et à celle de nos hôtes !

Un nouveau panneau d'information a également été installé au point de vue du Castellas. Il répond aux deux questions qui se posent de nombreux visiteurs: pourquoi ce lieu s'appelle ainsi et pourquoi notre commune porte le nom de Sainte-Anastasia alors qu'il n'existe aucun village de ce nom. Rendez-vous sur place pour connaître les réponses!

## VIE LOCALE



### Quoi de neuf à l'école ?

Les panneaux acoustiques restent les produits les plus utilisés pour lutter contre le bruit dans les cantines scolaires.

Ils permettent d'absorber les ondes sonores et, ainsi, réduire l'effet de «brouhaha».

Dans le cadre des travaux réguliers d'entretien et d'amélioration des locaux de l'école du «petit bois», la pose d'un dispositif acoustique sera suspendu au plafond de la cantine. L'installation des panneaux, en tissu 100% lin avec un aspect maille serré produit et tissé en France, aura lieu durant les vacances de printemps. En limitant les phénomènes d'échos et de résonance et donc la propagation du bruit, les élus espèrent créer une ambiance plus calme et plus sereine lors des repas, et moins de fatigue pour les enfants et les adultes encadrants.



### information Associations

La page des associations sur le site internet de la commune a été mise à jour pour inclure les formulaires et procédures utiles à l'organisation de manifestations. Vous pourrez retrouver le nouvel arrêté préfectoral relatif à l'organisation des fêtes de village publié le 26 mars 2025 sur le site de la mairie : [sainte-anastasia.fr/vie-locale/associations/](http://sainte-anastasia.fr/vie-locale/associations/)

# INFORMATIONS MUNICIPALES #1/2025



## STATIONNEMENTS GENANTS: Votre responsabilité peut être engagée...

Régulièrement la mairie est interpellée par des administrés venant signaler des véhicules stationnés en pleine voie dans certaines rues étroites de la commune empêchant ainsi la circulation des riverains, mais aussi des taxis, ambulances et véhicules de secours. Au sens de l'article R417-10 du Code de la Route, aucun véhicule ne doit gêner la circulation sur une voie publique.

Si le Code de la Route ne prévoit parfois qu'une simple verbalisation des contrevenants, c'est la responsabilité du propriétaire du véhicule qui pourrait être engagée lors d'un sinistre important notamment lorsque les services de secours ne peuvent intervenir en urgence.

Il appartient à chacun de rentrer son ou ses véhicules dans sa propriété, et lorsque cela n'est pas possible, de les stationner correctement afin de ne pas entraver le passage d'autres véhicules mais également des piétons, cyclistes, motards, poussettes, fauteuils roulants et personnes à mobilité réduite.

Sur l'ensemble des villages de la commune, des parkings sont à la disposition des automobilistes afin de pallier au manque de places privatives. Lorsque c'est possible, la municipalité s'emploie à créer de nouveaux lieux de stationnements afin de répondre à une demande croissante. Le bon sens et un esprit de civisme doivent rester les meilleures solutions afin de préserver le «bien vivre ensemble» sur notre belle commune.

A noter que tout véhicule, même en stationnement sur le domaine public, doit être assuré, posséder un contrôle technique en cours de validité et ne présenter aucun élément extérieur susceptible de porter à l'intégrité physique d'un tiers circulant sur la voie publique.

### Transmission agricole :

#### Permanences chambre d'agriculture et MSA au plus près de chez vous

Afin de vous aider à préparer la transmission de votre exploitation, vous êtes conviés à participer à une demi-journée de permanence en présence de la MSA et de la Chambre d'Agriculture le Mercredi 28 mai, de 10h à 12h à Sainte-Anastasie -foyer communal, espace Paul Maubon – chemin du Rieu

## CHANTIERS/ VOIRIES



### Travaux d'entretien de voiries

Si comme les années précédentes, le budget communal 2025 prévoit la poursuite des travaux de rénovation et de sécurisation de la traversée de nos villages, il prévoit également d'autres travaux d'entretien de voiries.

Avant l'été, l'avenue du Pont, la Rue du Marellas, la Rue Haute et la Rue de l'Oratoire à Russan, vont recevoir un nouveau revêtement en « bi-couche ». C'est parce que ces rues sont en mauvais état que l'équipe municipale a programmé cette réfection...mais c'est aussi parce que d'importants travaux d'enfouissement de réseaux devront être réalisés dans les années à venir, sur ce secteur, que le choix d'un revêtement moins onéreux a été privilégié.

A l'issue des travaux de réseaux, à l'instar des autres rues secondaires de la commune, ces mêmes rues seront revêtues d'un enrobé.

Parallèlement, les réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de la Place doivent être rénovés par les services de la CA de Nîmes Métropole dans un avenir proche, un revêtement définitif sera réalisé seulement après la fin des travaux.

# INFORMATIONS MUNICIPALES #1/2025



## RENDEZ-VOUS

- **Salon des créateurs (Association ART ET CULTURE)**  
Samedi 26 et dimanche 27 avril, Espace Paul Maubon
- **Cérémonie commémorative**  
Jeudi 08 mai, 11h45, monument aux morts
- **Vide grenier (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES)**  
Dimanche 11 mai, Espace Paul Maubon
- **Transmission agricole**  
Mercredi 28 mai, de 10h à 12h, Espace Paul Maubon
- **Fête de la musique**  
Samedi 21 juin, Place de la Fontaine
- **Fête de l'école**  
Vendredi 27 juin, Espace Paul Maubon
- **Marché nocturne**  
Dimanche 13 juillet, à partir de 19h, Place de la Fontaine
- **Fête votive**  
24 au 27 juillet, (organisation en cours)

## PATRIMOINE



### Église de Russan

Le jeudi 20 mars, le délégué départemental de la fondation du patrimoine M. Patrice GENET accompagné de M. Nicolas DENONFOUX de la FDJ sont venus en mairie remettre symboliquement un chèque d'une valeur de 130 000 € à la commune (dotation obtenue suite à la candidature de notre dossier auprès de la mission BERN). A cette occasion, l'association 2022 ABSIDE AND CO a remis un chèque d'une valeur de 5000 € qui va venir augmenter la souscription de la fondation au profit de la rénovation de l'église.

Concernant l'avancement de ce dossier, la commune, aidé dans cette mission par le cabinet ASLE CONSEIL, sis à Marguerittes, a lancé une consultation pour la future maîtrise d'œuvre de ces travaux (PHASE 1). A l'heure où nous imprimons ces lignes, 3 réponses ont été reçues sur la plateforme des marchés publics de la commune. Le cabinet de conseil présentera son analyse devant la commission des TRAVAUX et le bureau municipal.

## ENVIRONNEMENT



### PFAS (substance Per et Poly-Fluoroalkylées)

Les PFAS sont un ensemble de composés chimiques dont la résistance a encouragé son utilisation dans de multiples secteurs industriels. En raison de leur résistance il est possible d'en retrouver dans l'environnement.

Bien que rendue obligatoire qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 seulement, l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S) a réalisé dès 2024 une première campagne d'analyses. Cette année, 32 captages ont été sélectionnés dans le Gard, dont le site de pompage Saint-Adournin sur notre commune. Selon l'étude publiée par l'ARS, tous les résultats mesurés sur la liste de 20 PFAS établie par la réglementation européenne, seraient inférieurs aux seuils sanitaires autorisés. Concernant la TFA, non inclus dans la liste européenne des PFAS, l'ARS Occitanie en assure tout de même l'analyse depuis la récente accréditation COFRAC de son laboratoire.

L'ensemble des conclusions de l'étude est consultable via le lien ci-dessous sur le site de l'Agence Régionale de Santé ou de la commune.

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/resultats-dune-nouvelle-campagne-danalyse-de-la-presence-de-pfas-et-tfa-dans-leau-de-consommation>